Nombres de délégués Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 37
Votes exprimés : 37
POUR : 37
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
6 septembre 2022

Date d'affichage :

6 septembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents: Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD, absente excusée (pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE, absente excusée (pouvoir à Daniel SIMONNET) - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN -

<u>Absents excusés</u>: Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Stéphane BARDOUX – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA – Michel GCHWEINDER - Catherine VERNEAU – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Michel CODRAN - <u>Absents</u>: Pierre-Yves ROY - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Bruno CHARMET -

Objet de la délibération

GYMNASE DE GUILLON FIXATION DU TARIF DE LOCATION ET CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAUVIGNY LE BOIS

Comme les années précédentes, l'école de SAUVIGNY LE BOIS a sollicité la Communauté de Communes pour utiliser un gymnase. Celui de L'ISLE SUR SEREIN n'étant pas disponible, elle utilisera celui de GUILLON. Elle effectuera 10 séances de 2 heures, au cours de l'année scolaire 2022/2023.

Cette école étant extérieure au territoire, la mise à disposition du gymnase de GUILLON est payante. La location est basée sur le prix de revient. Il s'élève désormais à 22,09 € de l'heure.

Le Président propose d'accepter cette location, de valider son prix et de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de cet équipement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

ACCEPTE de louer le gymnase de GUILLON à la Commune de SAUVIGNY LE BOIS pour son école.

FIXE le tarif de location du gymnase de GUILLON à 22,09 de l'heure, pour les collectivités extérieures au territoire de la CCS.

DIT que ce tarif sera applicable à compter du 1er Octobre 2022.

ACCEPTE de passer une convention avec la Commune de SAUVIGNY LE BOIS qui définira les modalités d'utilisation du gymnase de GUILLON.

AUTORISE le Président à signer cette convention et toutes pièces à venir.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

de COMMUNES

du SEREIN

944

Le secrétaire de séance, Bruno CHARMET

Le Président, Xavier COURTOIS

Publié le 16/09/2022

REÇU EN PREFECTURE le 15/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-089-200039709-20220912-2022_077-DE